

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

En exercice : 49

Présents : 28

N°073

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 MAI 2019

L'AN deux mille dix neuf, le 15 mai, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 7 mai 2019, s'est réuni en Mairie à 19H00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaients présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, CHOUDER Fethi, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, AISSAOUI Djamila, BIDAL Damien, ALI CHERIF Arab, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaients absents : KOUAME Akoua Marie, MILLA Josiane, MBONDO Thérèse, ZORGANI Mourad, VANNIER Jean-Yves, ALVES Presilya, LENOURY Nadia.

Représentés par :

Monsieur Jean-François MONINO	Madame Soizig NEDELEC
Madame Laurence GRARE	Madame Sandrine LE MOINE
Madame Danielle MARINO	Monsieur Jean-Jacques KARMAN
Monsieur Pascal BEAUDET	Monsieur Anthony DAGUET
Monsieur Patrick LE HYARIC	Madame Magali CHERET
Madame Sylvie DUCATTEAU	Madame Sophie VALLY
Monsieur Eric PLEE	Monsieur Antoine WOHLGROTH
Monsieur Kilani KAMALA	Monsieur Sofienne KARROUMI
Madame Alice FAGARD	Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI
Monsieur Guillaume SANON	Monsieur Nourredine KADDOURI
Madame Hana RABAH	Madame Mériem DERKAOUI
Monsieur Hakim RACHEDI	Monsieur Omar AÏT-BOUALI
Monsieur Rachid ZAIRI	Monsieur Daniel GARNIER
Madame Ling LENZI	Monsieur Damien BIDAL

Secrétaire de séance : Nourredine KADDOURI

Direction Générale Adjointe Développement/ MAIRE/

OBJET : Avis sur l'étude d'impact relative au projet de création de la ZAC "Gare des Mines- Fillettes" de la ville de Paris

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L122-1 et L122-7 ;

Vu le projet de Dossier de Création de la Zone d'Aménagement Concerté Gare des Mines-Fillettes à Paris, 18^e arrondissement ;

Vu l'étude d'impact relative au projet de dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté Gare des Mines-Fillettes à Paris, 18^e arrondissement ;

Considérant que la Ville d'Aubervilliers est directement intéressée par le projet de Zone d'Aménagement Concerté de la Ville de Paris située immédiatement à limite entre les deux communes ;

Considérant les enjeux de développement urbain, économique et écologique concentré sur ce secteur ;

Considérant les projets développés dans le cadre de la Zone d'Aménagement Concerté Canal Porte d'Aubervilliers et sur le secteur des Entrepôts et Magasins Généraux de Paris à Aubervilliers ;

Adoption à l'unanimité par 42 pour

DELIBERE :

EMET un avis réservé au projet de Zone d'Aménagement Concerté Gare des Mines-Fillettes à Paris et à son étude d'impact au regard des aspects et remarques suivantes :

1/ programme des constructions :

Le projet de dossier de création comprend une constructibilité globale d'environ 150 000m² de surface de plancher, dont entre 60 et 65 000m² de SDP tertiaire et activités dites productives, sur le secteur nord de la future ZAC gare des Mines, en interface avec les territoires d'Aubervilliers, de Saint-Denis et de de Plaine Commune.

Ce programme s'inscrit dans une dynamique de développement similaire, portée par Plaine Commune et les Villes, sur les secteurs EMGP – Porte de la chapelle – ZAC Canal – Porte d'Aubervilliers, ce qui génère un enjeu fort de cohérence d'ensemble des programmations et des temporalités de réalisation, qu'il apparaît nécessaire d'approfondir collectivement, pour garantir une réussite de l'intégralité des projets de deux territoires.

L'enjeu de cohérence des programmes et temporalités apparaîtra également de manière prégnante en termes de coordination de chantiers.

D'une manière générale, il sera impératif de favoriser, par la coordination entre collectivités, la meilleure insertion architecturale et fonctionnelle des constructions prévues dans le cadre de la ZAC avec le tissu urbain existant et ou projeté sur le territoire d'Aubervilliers.

2/ Le programme d'équipements publics d'infrastructure :

Dans l'ensemble, le projet développe de manière insuffisante au regard de objectifs poursuivis de l'opération :

- Les liens nord / sud, entre les deux secteurs de la ZAC parisienne et plus largement avec le territoire de Plaine Commune, autour de l'enjeu de franchissement du boulevard périphérique ;
- Les liens entre le secteur nord de la ZAC gare des Mines et les projets développés par Plaine Commune et les villes d'Aubervilliers et de Saint-Denis.
- Les enjeux en termes de mobilités au sens large et plus particulièrement les mobilités douces.

3/ Le franchissement du boulevard périphérique :

A ce stade, il apparaît hors programme des équipements publics de la ZAC : seuls l'enjeu d'études à conduire pour étudier l'opportunité et la faisabilité d'un « lien envisagé dans la continuité de la rue des fillettes », et le principe de mesures conservatoires, sont à ce stade prévus dans le projet de ZAC.

L'enjeu d'un franchissement reste majeur pour le territoire de Plaine Commune, au regard des nombreux projets en développement de part et d'autre du boulevard périphérique, au-delà de la seule opération de la gare des Mines (lien entre les deux campus Condorcet notamment,).

4/ La requalification des portes d'Aubervilliers et de la Chapelle :

Objectif de l'opération d'aménagement de la gare des Mines, il apparaît nécessaire, pour garantir la réussite du projet, d'approfondir les accroches aux deux portes, bien que situées en dehors du périmètre de la ZAC.

Le projet d'espaces publics défini aux abords de l'Arena 2 n'intègre pas le lien avec l'avenue du Président Wilson, axe principal des JOP 2024. Il apparaît nécessaire d'intégrer cette dimension de liaison nord – sud, en réponse également à l'enjeu de requalification lourde de la porte de la chapelle, évoquée dans le rapport de présentation de la ZAC.

5/ Les accroches au territoire et aux projets d'Aubervilliers et de Plaine Commune:

Au nord du boulevard périphérique, le projet d'espaces publics de la ZAC repose sur la création d'une voie Est- ouest, lien entre les deux portes de la Chapelle et d'Aubervilliers. Ce projet apparaît déconnecté du maillage des projets d'espaces publics, portés côté Aubervilliers qui doivent pourtant participer au désenclavement du secteur nord de la gare des Mines et permettre de le relier au T8 sud (station EMGP implantée à moins de 200m des îlots parisiens).

6/ La trame verte dans une optique de continuités et mise en réseaux entre les territoires de Paris et Aubervilliers :

La trame verte exposée repose principalement sur des liens Est-Ouest mais ne développe pas l'enjeu des continuités nord / sud.

Au regard du projet de trame verte défini et cours de réalisation par Plaine Commune en partenariat avec Aubervilliers, notamment sur le secteur des EMGP, mitoyen de la ZAC Gare des Mines, une réflexion en cohérence et en complémentarité, permettant de raccrocher les trames des deux territoires, apparaît comme un enjeu majeur, d'autant plus, dans un secteur aujourd'hui fortement carencé.

7/ Non intégration de la demande de relocalisation de certaines activités du service propreté de la ville de Paris dans le projet de la Gare des Mines :

La ville d'Aubervilliers regrette que le projet qui est soumis pour avis n'intègre pas la demande de relocalisation des activités de la ville de Paris situées au 33-37 rue du Port de la Commune d'Aubervilliers (garage du service propreté de la ville de Paris). Ces activités situées dans un tissu relativement dense de la ville d'Aubervilliers, avec des voies de dessertes non adaptées, génèrent des nuisances importantes pour les habitants. La ville d'Aubervilliers souhaite donc que le projet de relocalisation de ces activités soit intégré dans le projet de la ZAC Gare des Mines.

Reçu en préfecture le : 17/05/19

Publié le : 17/05/19

Certifie exécutoire : 17/05/19

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

